

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 15/06/2022

Par :	RATP HABITAT
Demeurant à :	158 RUE DE BAGNOLET 75020 PARIS
Représenté par :	Monsieur SOUYRI VINCENT
Pour :	Réfection des toitures et changement des fenêtres de toit
Sur un terrain sis à :	1 Avenue de Chanzy / ANGLE BOULEVARD ROY X1 ZONE UAa

référence dossier

N° DP 093057 22 B0083

Surf. Taxable créée : 0 m²
Surf. de plancher créée : 0 m²

Nb logement créé : 0
Place(s) ext. créée(s) : 0
Destination : habitation / commerce

Le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-17 ;
Vu l'arrêté n° 2020-822 du 20/11/2020 portant délégation de signature à M. SARDA ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;
Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 16/06/2022 ;

AFFICHE
DU 04 - 07 / 2022
AU 04 / 09 / 2022

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le projet décrit dans la présente déclaration préalable **EST ACCORDE**.

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Préalablement au début des travaux, le demandeur devra s'assurer de l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires.
- En cas d'occupation du domaine public en cours de chantier, il conviendra d'obtenir une permission temporaire auprès du service voirie (Tél 01 72 59 19 14 ou service.voirie@lespavillonssousbois.fr).
- Le présent arrêté n'a pas pour objet d'accorder les éventuelles constructions qui n'auraient pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme antérieure ;

Déposé en Préfecture
Le 04 JUL. 2022

Le 01 JUL. 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Patrick SARDA